

RÉFORME DES RETRAITES BORNE-MACRON

10 RAISONS POUR EXIGER SON RETRAIT

PAS DE DEFICIT DU SYSTEME DES RETRAITES

#1

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien » explique la première ministre.

Le rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. C'est le résultat des contre réformes précédentes et de la perte continue de pouvoir d'achat des retraités.

Le COR précise que ses résultats « **ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite** ».

Et s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons que l'ensemble des exonérations de cotisations employeur représente aujourd'hui 80 milliards d'euros par an...

RECU DE L'AGE DE DEPART C'EST DES L'ETE 2023 POUR LES SALARIES NES 1961

#2

Toutes les déclarations du gouvernement vont dans le même sens : le recul de l'âge de la retraite ce sera 4 mois de plus par an à partir de septembre 2023. Ce sont donc les salariés nés en 1961 qui seront les premiers touchés.

ACCELERATION DE LA REFORME TOURAINE

#3

Au lieu d'un trimestre de plus tous les 3 ans, ce sera un trimestre de plus par an!

Cette mesure est pénalisante.

Par exemple, un assuré né en 1965 devra partir à 63 ans et 3 mois avec 43 ans de cotisation c'est-à-dire avoir validé des trimestres sans interruption depuis l'âge de 20 ans. Si cela n'est pas le cas, en plus d'une retraite retardée cela voudra dire une retraite retardée d'un an et 3 mois et amputée (4 trimestres manquants représentent 7,2% de perte, 8 trimestres manquants 14,2 %). Un salarié qui devrait toucher 1200 € de retraite perd 87 € dans le premier cas et 170 € dans le second.

Ce seront les salariés qui ont connu le plus le chômage et la précarité, qui ont commencé à travailler tard qui seront le plus impactés, notamment les femmes !

64 ANS PLUS DE PRECARITE, DE CHOMAGE, ET D'USURE !

#4

Reculer l'âge de départ, c'est une injustice totale puisque déjà, à l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité...). Cela veut simplement dire que cet allongement créera encore plus de précarité pour les fins de carrière. Et pour ceux qui pourront garder leur travail, qui imagine l'usure supplémentaire que cela engendrera. Qui pourra encore arriver à la retraite en bonne santé ?

D'ailleurs des experts officiels (la DREES) ont calculé que ces mesures feraient augmenter de plus de 7 milliards les dépenses de prestations sociales, d'invalidité, de solidarité, de maladie.

Et rappelons ce que disait un certain Emmanuel MACRON en 2019

« quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée...Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date
1961	62 ans 3 mois	42 ans	168	Sept. 2023
1962	62 ans 6 mois	42 ans et 3 mois	169	2024
1963	62 ans 9 mois	42 ans et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 ans et 9 mois	171	2026
1965	63 ans 3 mois	43 ans	172	2027
1966	63 ans 6 mois	43 ans	172	2028
1967	63 ans 9 mois	43 ans	172	2029
1968	64 ans	43 ans	172	2030

ENSEMBLE, EN GRÈVE
POUR BLOQUER
LA REFORME DES RETRAITES,
DÈS LE 19 JANVIER